

CST du 5 juin 2023
Changement à venir pour le contrat garantie
maintien de salaire !le compte n'y est pas du tout !!!

Nouveau contrat de prévoyance (garantie maintien de salaire) au 1^{er} janvier 2024.

Le contrat collectif collecteam Allianz (assurance privée) prend fin le 31/12/23. Le CD a passé un appel d'offre pour 3 ans et a retenu Collecteam ALLIANZ. Les conditions du contrat changent : l'invalidité et le décès seront obligatoires dans l'offre de base. **Conséquence** : augmentation **TRES IMPORTANTE** de la cotisation !!! et notre employeur n'a pas proposé de compensation financière supplémentaire pour palier à cette nouvelle perte de pouvoir d'achat **sauf** pour ceux bénéficiant de l'IM > à 650€ qui verront la participation employeur passer de 40 à 84 € (c'est la loi qui l'exige).

Par ex : un ATTEE rémunéré à l'IM (361) ayant souscrit à l'offre de base Collecteam paye aujourd'hui environ 7,30€ devra payer plus de 24 € en 2024 ! **INACCEPTABLE !**

Pour rappel la participation annuelle du CD :

110 € / an pour l'IM < 450 (tranche 1)
90 € / an pour entre 450 et 600 (tranche 2)
40 € / an pour le + de 600 IM (tranche 3)

La cotisation **va plus que tripler** pour certains. De plus le département ne payera plus le régime indemnitaire pour les agents en longue maladie. D'après nos calculs et il va pouvoir économiser **plus de 300 000 €/an** sur le dos de nos collègues. En ces temps d'inflation record comment peut-on tolérer une telle augmentation ? **Pour être bien indemnisé, il faudra prendre une option...payante bien évidemment !**

Nous l'avons fermement dénoncé et avons demandé une augmentation de la participation employeur!!!

Propositions du SNUTER18-FSU :

330 €/an pour l'IM < 450 (tranche 1)

220€/ an entre l'IM 450 et 650 (tranche 2)

Aucune réponse de l'administration en séance !

-Proposition de la CGT : 220 euros tranche 1 ; 180 euros tranche 2 ; 84 euros tranche 3.

-La liste commune n'avait réfléchi à aucune proposition.

Devant cette proposition inacceptable les syndicats ont voté CONTRE à l'unanimité

Le dossier sera revu en CST le 15 juin !

Prolongation des 3 postes de conseillers numériques des MDAS pour 3 ans

4 Votes POUR : 3 SNUTER18-FSU ; (1) CGT

1 Abstention (liste commune)

ROUTES : Expérimentation CGR Nord

Le directeur des routes a proposé la **suppression de la fonction d'adjoint chef de pôle ingénierie et domaine public** en la transformant en poste de chargé de l'appui ingénierie et de la surveillance des travaux et des modifications de fiche de poste.

Aucune étude concernant la charge de travail à venir des agents n'a été faite.

Vote CONTRE à l'unanimité

Laboratoire routier

Le pôle Laboratoire devient un service distinct. Plusieurs postes ont été transformés. Le SNUTER a demandé que les fonctions de laborantins routiers soient valorisées avec un passage au **grade de technicien**. Réponse du directeur : cette question n'a pas été soulevée par les agents !!

4 Abstentions : (3) SNUTER18 FSU ; (1) CGT

1 vote CONTRE (liste commune)

MDAS BOURGES : redéploiement de 2 postes :

Face à la charge de travail toujours croissante des services sociaux Le SNUTER18-FSU s'est opposé à ce nouveau transfert de postes de l'antenne des Gibjoncs à Mazières et a demandé une création de postes sur Mazières, actuellement sous doté en personnel.

3 Votes CONTRE du SNUTER18-FSU

2 abstentions (1) CGT ; (1) Liste commune l'unanimité

Archives : transformation de poste :

Transformation d'un poste de catégorie B) en chef de projet, attaché de conservation du patrimoine (cat A) pour répondre à la montée en charge de l'archivage électronique.

Le SNUTER a interpellé le directeur des Archives concernant l'iniquité de traitement qui persiste entre les assistants archivistes qui sont presque tous catégorie B.

Quelques cat. C restent sur la touche ! Ce que nous avons dénoncé. Un nouveau dossier sera présenté à la rentrée après consultation des agents.

ABSTENTION à l'unanimité

DPI : création d'un poste de technicien et changement de nom du service étude.

Le service sera dénommé étude et énergie. Un poste de chargé de projet catégorie B est créé pour renforcer ce service.

Vote POUR à l'unanimité

Contact : SNUTER18-FSU

snuter18.fsu@departement18.fr

02-48-25-44-44 / 06-58-70-46-32

Ipns 12/06/23

